

ce total, 10,296 sont des causes de jeunes délinquants trouvés coupables de délits majeurs ou mineurs, diminution de 1,462 ou de 12.4 p.c. au regard de 1942.

L'Ontario se place au premier rang pour les condamnations par 100,000 âmes en 1943, la proportion étant de 5,749; le Québec vient en deuxième lieu et le Manitoba en troisième.

Adultes.—L'Ontario est en tête pour la proportion de condamnations pour délits criminels; l'Alberta est au deuxième rang et la Colombie Britannique au troisième, tandis que le Québec vient de près en quatrième place. La proportion du Québec, soit 5,248 condamnations pour délits non criminels par 100,000 âmes, est la plus élevée; l'Ontario vient en deuxième place et le Manitoba en troisième.

Jeunes délinquants.—La proportion de la criminalité chez les jeunes est naturellement relativement peu élevée, mais elle est très importante au point de vue sociologique. Le Nouveau-Brunswick est en tête dans le cas des délits majeurs en 1943 et le Québec est en première place en ce qui concerne les délits mineurs.

CONDAMNATIONS PAR 100,000 ÂMES, PAR PROVINCE, 1943

Province ou territoire	Condamnations d'adultes			Condamnations de jeunes délinquants			Grand total
	Délits criminels	Délits non criminels	Total	Délits majeurs	Délits mineurs	Total	
Ile du Prince-Edouard.....	191	1,135	1,326	58	40	98	1,424
Nouvelle-Ecosse.....	284	1,459	1,743	61	19	80	1,823
Nouveau-Brunswick.....	261	1,646	1,907	73	20	93	2,000
Québec.....	338	5,248	5,586	42	50	92	5,678
Ontario.....	428	5,214	5,642	72	35	107	5,749
Manitoba.....	284	3,028	3,312	50	10	60	3,372
Saskatchewan.....	263	927	1,190	43	7	50	1,240
Alberta.....	352	1,464	1,816	44	12	56	1,872
Colombie Britannique.....	343	2,279	2,622	45	23	68	2,690
Yukon et T. N.-O.....	247	1,471	1,718	Néant	Néant	—	1,718
CANADA.....	353	3,939	4,292	55	32	87	4,379

Tendances en temps de guerre.—Au cours de la période de quatre ans écoulée du 30 septembre 1939 au 30 septembre 1943, les condamnations pour tous crimes au Canada augmentent de 484,328 à 517,363 ou de 6.8 p.c. Durant la même période avant la guerre, de 1935 à 1939, l'augmentation a été de 19.9 p.c.—de 403,852 à 484,328 causes. Ainsi, le taux d'augmentation de toutes les condamnations a été de 13.1 p.c. moins considérable pendant les quatre années de guerre que durant les quatre années qui l'ont précédée immédiatement. Tandis que le taux des condamnations des adultes a diminué pendant les années de guerre, il a augmenté chez les jeunes délinquants. Il est significatif qu'à aucun moment depuis que les statistiques de la criminalité juvénile sont compilées séparément (1922), cette criminalité n'ait accusé une augmentation aussi marquée qu'au cours des quatre années de la guerre actuelle, mais il y a une amélioration marquée en 1943.

Dans l'étude des statistiques du tableau 1, il faut se rappeler que, si le Code criminel ne subit que peu de changement pendant de longues périodes, les chiffres des condamnations par voie sommaire sont très sensibles à l'évolution des mœurs et accusent une forte tendance à s'élever en fonction de l'urbanisation de la population. Les condamnations pour délits non criminels, en tant que catégorie, augmentent en proportion de tous les délits au cours des trois premières années de guerre, à la suite principalement de l'application de la loi limitant la vitesse à 40 milles à l'heure dans tout le Canada, de l'entrée en vigueur des lois de l'inscription nationale, de l'application plus stricte de la loi des permis de radio et autres extensions du do-